



MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'AMA (en date de juin 2025)				Mandat en cours Début	Mandat en cours Fin
PRÉSIDENT					
1	Witold BAŃKA	Président	Pologne	1-janv.-23	31-déc.-25
VICE PRÉSIDENTE					
2	Yang YANG	Vice-Présidente	Chine	1-janv.-23	31-déc.-25
MEMBRES INDÉPENDANTS					
3	Gabriella BATTAINI-DRAGONI	Membre indépendante	Italie	1-janv.-23	31-déc.-25
5	Venetia BENNETT	Membre indépendante	Australie	13-avr.-23	12-avr.-26
4	Patricia SANGENIS	Membre indépendante	Argentine	1-janv.-23	31-déc.-25
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES SPORTIFS					
6	Ryan PINI	Président du Conseil des sportifs de l'AMA	Papouasie- Nouvelle-Guinée	13-avr.-23	12-avr.-26
MOUVEMENT OLYMPIQUE					
Représentant de l'ANOC					
7	Jiří KEJVAL	Membre du CIO, président du Comité national olympique de la République tchèque	République tchèque	1-janv.-23	31-déc.-25
Représentant de l'ASOIF					
8	Ingmar DE VOS	Membre du CIO, membre du conseil de l'ASOIF et président du FEI (équitation)	Belgique	1-janv.-24	31-déc.-26
Représentants du CIO					
9	Dagmawit Girmay BERHANE	Membre du CIO, Membre du Conseil, Comité national olympique éthiopien	Éthiopie	1-janv.-25	31-déc.-27
10	Nenad LALOVIC	Membre du CIO, Président de l'UWW (lutte)	Serbie	1-janv.-24	31-déc.-26
Représentant de la Commission des athlètes du CIO					
11	Humphrey Kayange EMONYI	Membre du CIO, Commission des athlètes du CIO	Kenya	1-janv.-25	31-déc.-27
AUTORITÉS PUBLIQUES					
Représentante de l'Afrique					
12	Amma TWUM-AMOA	Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Union africaine	Ghana	18-mars-25	17-mars-28
Représentant des Amériques					
13	Membre à confirmer	-	-	-	-
Représentant d'Asie					
14	Koji MUROFUSHI	Commissaire, Agence japonaise des sports	Japon	1-janv.-23	31-déc.-25
Représentante de l'Europe					
15	Matvii BIDNYI	Ministre de la Jeunesse et des Sports	Ukraine	1-janv.-25	31-déc.-27
Représentante de l'Océanie					
16	Anika WELLS	Ministre des Communications, Ministre des Sports	Australie	1-janv.-25	31-déc.-27

	Les membres du Comité exécutif sont nommés par le Conseil de fondation pour des périodes de trois ans. Conformément aux Statuts de l'AMA, en cas de décès ou d'incapacité d'un membre du Comité exécutif, le membre sera remplacé immédiatement par le Conseil de fondation ou, à titre temporaire, par le Comité exécutif; la désignation temporaire ne deviendra définitive que par la ratification du Conseil de fondation au plus tard lors de sa prochaine séance.
--	---